



## Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire  
**CR/434**

Le 1er août 2018

### Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: **Mise en oeuvre de la Résolution 908 (Rév.CMR-15) – Mise à disposition de l'application «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite»**

Référence: Lettre circulaire CR/427 en date du 13 mars 2018

Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'informer les Membres de l'UIT-R qu'à l'issue de tests concluants effectués par les administrations, et suite à l'approbation par le Comité du Règlement des radiocommunications à sa 78ème réunion (16-20 juillet 2018) de Règles de procédure nouvelles ou révisées sur la recevabilité des fiches de notification, l'application en ligne «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite» pourra être utilisée pour la soumission de toutes les fiches de notification relatives aux services spatiaux à compter du 1er août 2018.

A compter du 1er août 2018, toutes les fiches de notification présentées au titre des Articles **9** et **11** ainsi que des Appendices **30**, **30A** et **30B** et des Résolutions **49** (Rév.CMR-15), **552** (Rév.CMR-15) et **553** (Rév.CMR-15) en application des procédures du Règlement des radiocommunications, ou les observations concernant une BR IFIC, devront être soumises au moyen de l'interface web de l'UIT «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite», accessible à l'adresse <https://www.itu.int/itu-r/go/space-submission>. A la réception d'une soumission, un accusé de réception automatique sera envoyé aux adresses électroniques enregistrées des utilisateurs de l'administration notificatrice ayant un profil «Administration» et «Opérateur» pour cette application. Nous attirons l'attention des administrations sur le fait que pour les fiches de notification soumises au moyen de l'application «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite», aucune confirmation distincte par télécopie ou par courrier postal n'est exigée.

Afin d'accéder au système, les administrations sont priées dans un premier temps d'informer le Bureau, par télécopie (+41 22 730 5785), du titulaire du profil «Administration Manager» (gestionnaire pour l'administration) qu'ils auront désigné. Ce titulaire désigné pourra ensuite autoriser d'autres titulaires de profils «Administration User» (utilisateur de l'administration), «Operator Manager» (gestionnaire pour un opérateur) ou «Operator User» (utilisateur pour un opérateur) à accéder au système (voir la [Lettre circulaire CR/427](#) pour de plus amples informations sur les différents profils attribués). A cet égard, tous les utilisateurs (et les différents profils qui leur ont été attribués) enregistrés dans le système pendant la phase d'expérimentation de

L'application «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite» seront transférés dans le système de production à compter du 1er août 2018. Les administrations qui souhaitent supprimer la liste des utilisateurs de leur administration ou la remplacer par une nouvelle liste doivent en informer le Bureau en conséquence.

Une fois qu'ils disposent des droits d'accès, les utilisateurs peuvent se connecter au système et soumettre des fiches de notification de réseaux à satellite ou des observations, en se rendant sur la page web mentionnée plus haut.

L'application est accessible depuis n'importe quel navigateur Internet, sur un ordinateur ou un dispositif mobile. Afin d'éviter les problèmes de compatibilité, les utilisateurs sont encouragés à utiliser la version la plus récente de leur navigateur Internet. Aucune installation logicielle distincte n'est nécessaire.

Une adresse électronique a été créée spécialement pour permettre à votre Administration de faire part de toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer ou de proposer des améliorations à apporter à l'application en ligne: [spacehelp@itu.int](mailto:spacehelp@itu.int). En outre, le Bureau mettra en place une ligne téléphonique directe (+41 22 730 6777), disponible de 9 heures à 17 heures (heure de Genève), pour aider les utilisateurs qui pourraient rencontrer des problèmes pour accéder à l'application.

Lorsque cet outil commencera à être utilisé, et à titre exceptionnel, les administrations pourront demander l'assistance du Bureau (en envoyant un courrier électronique à l'adresse [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int), assorti de la fiche de notification électronique et des éventuelles pièces jointes pertinentes) pour que celui-ci télécharge les fiches de notification en leur nom, afin de ne pas retarder la soumission d'une fiche. Veuillez noter qu'une telle demande d'assistance devrait être accompagnée d'une description de la difficulté rencontrée par l'administration dans l'utilisation du système, afin que le Bureau puisse prendre les mesures nécessaires pour y remédier et améliorer ainsi cet outil.

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration, via l'adresse [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int), pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant la teneur de la présente Lettre circulaire. On trouvera davantage de renseignements concernant l'utilisation du système sur le site web du Département des services spatiaux, à l'adresse: <https://www.itu.int/fr/ITU-R/space/Pages/default.aspx>.

Le Bureau des radiocommunications saisit cette occasion pour remercier à nouveau l'Administration du Japon d'avoir bien voulu apporter une assistance concrète aux fins de l'élaboration de ce projet.

  
P/ François Rancy  
Directeur

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications